



Global Innovation Index 2025

Le Togo, 2ème pays le plus performant à revenu modéré

Dans un monde où l'innovation dessine les lignes du progrès, le Togo avance à pas sûrs. Le Global Innovation Index 2025, publié par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), place le pays au 117è rang mondial sur 133 économies évaluées ...



PAGE 5

ECONOMIE



Dette africaine

À Johannesburg, le Togo présente les avancées de la Déclaration de Lomé

Du sommet de Lomé à la tribune de Johannesburg, le Togo trace une ligne de continuité : celle d'un continent qui veut reprendre la main sur sa dette et son développement ...

PAGE 5

POLITIQUE



Commune Golfe 4

Éric Dupuy veut-il faire croire que c'est la sérénité à l'ANC ?

Tant que le suspense va demeurer, les projecteurs resteront braqués sur la commune Golfe 4, dirigée pour le moment par Jean-Pierre Fabre, président de l'Alliance nationale pour le changement (ANC).

PAGE 3



Infractions en ligne

Impérieuse nécessité de connaître les dispositions juridiques

La semaine dernière, le procureur de la République Talaka Mawama a fait une sortie médiatique très commentée jusqu'à ce jour. Cela porte sur les responsabilités pénales des personnes qui commettent des délits en ligne. Beaucoup se demandent sur quelles dispositions juridiques, il se fonde pour mettre en garde ...

PAGE 4

DERNIERES HEURES

Économie bleue : le Blueinvest Africa s'annonce au Togo

La capitale togolaise accueillera, les 15 et 16 octobre 2025, la troisième édition de BlueInvest Africa. Placé sous le haut patronage du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, l'événement sera consacré à la promotion de l'économie bleue.

Initié en 2022 par l'Union européenne, BlueInvest Africa s'est fixé pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat africain, l'économie bleue et le développement durable des secteurs maritimes.

Du 15 au 16 octobre à Lomé, l'événement, co-organisé avec le gouvernement, se tiendra autour des solutions liées aux enjeux de pêche, du transport maritime, de l'aquaculture, des énergies renouvelables et de l'innovation technologique dans les domaines océaniques.

Sont prévus des pitches pour permettre à des start-up et PME africaines de présenter leurs projets devant des investisseurs potentiels et des rencontres B2B pour renforcer les échanges et opportunités de partenariats entre les parties prenantes.

Notons que BlueInvest Africa est une plateforme pour favoriser le financement des projets, le partage d'expertise et la mise en place de partenariats structurants pour l'Afrique.



Sécurisé. Rapide.
Toujours avec vous.
Votre partenaire de confiance en Mobile Money



Rechargez le Super
App Mixx Togo
ou tapez
*145#



	<p>SOMMAIRE</p> <p>RDC/Politique L'ancien président Joseph Kabila condamné à la peine de mort pour liens présumés avec le M23</p>  <p>P 4</p>	<p>Coupe d'Afrique des Nations de Maracana Le Togo passe aux quarts de finale</p>  <p>P 10</p>	<p>Assainissement du Grand Lomé Le Centre d'enfouissement technique d'Aképé s'agrandit</p>  <p>P 11</p>
---	---	--	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Mme Aboudou Ado Félicité : « J'entends ajouter à ce que je fais déjà la vente de chaussures pour dames et enfants »

Atakpamé, dans la région des plateaux accueille une fois de plus la rubrique Echos des bénéficiaires des produits FNFI pour partager avec vous chers lecteurs les témoignages de Madame ABOUDOU Ado Félicité, la quarantaine, qui grâce au crédit Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF) se retrouve aujourd'hui dans la commercialisation des sacs de friperie. Retour sur le parcours d'une dame qui aujourd'hui renforce son autonomie et épanouissement grâce à son courage et à sa détermination.

“ Depuis longtemps, j'ai toujours voulu voler de mes propres ailes pour pouvoir subvenir à mes besoins, j'ai voulu très tôt donc être indépendante en exerçant une activité génératrice de revenus qui puisse me permettre de pouvoir aller de l'avant.

C'est ainsi qu'après avoir exercé quelques activités par ci par là, j'ai ressenti le besoin d'avoir un crédit plus adéquat qui

puisse me permettre de faire une activité en vue de générer davantage de revenus. Ainsi donc, je suis allée me renseigner auprès de COOPEC ILEMA, une institution de microfinance partenaire du FNFI dans la région des plateaux et je leur ai expliqué que je ressentais le besoin d'avoir un crédit qui puisse me permettre de pouvoir me prendre en charge. Ils m'ont donc convié à une séance d'information au cours de laquelle les différentes conditionnalités des différents produits du FNFI nous ont été présentés. Après cette présentation, je me suis dit que j'étais le plus éligible au crédit APSEF, vu le genre d'activités que je voulais exercer.

Je me suis alors pliée à toutes les exigences requises et à l'heure où je vous parle, j'ai obtenu successivement tous les cycles du crédit APSEF, un premier crédit de 30.000 FCFA, un second de 40.000 FCFA, et les deux autres crédits de

50.000 FCFA chacun. Ces différents crédits comme vous le voyez, m'ont permis de me lancer dans

commercialisé de la ville d'Atakpamé. Vous savez que nous sommes dans une ville en constance

être à la mode, avec des sacs tendances, et moi c'est donc une panoplie de sacs de sortie pour femmes que je propose à ma clientèle.”

Notre interlocutrice mesure aujourd'hui l'amélioration intervenue dans sa vie grâce au produit du FNFI, et pour elle, pas question de s'arrêter en si bon chemin, il est donc question de mettre toutes les chances de son côté pour poursuivre sa croissance dans la chaîne de l'inclusion financière.

“ Vu que j'ai honoré tous mes engagements vis-à-vis des remboursements de mes crédits, j'entends me renseigner sur les conditionnalités pour pouvoir avoir un crédit d'un montant plus élevé qui devra me permettre de renforcer mon activité. J'entends ajouter à ce que je fais déjà la vente de chaussures pour dames et enfants.”



Mme Aboudou Ado Félicité

la commercialisation des sacs de friperie ici dans ce secteur très

évolution de la mode et toutes les femmes et jeunes filles veulent

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Edy Alley
Responsable web :
Carlos Amevor
Comité de rédaction :
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari
Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Infractions en ligne

Les dispositions juridiques existent et il faut les connaître

La semaine dernière, le procureur de la République Talaka Mawama a fait une sortie médiatique très commentée jusqu'à ce jour. Cela porte sur les responsabilités pénales des personnes qui commettent des délits en ligne. Beaucoup se demandent sur quelles dispositions juridiques, il se fonde pour mettre en garde les internautes.

Talaka Mawama n'a pas fait de détours concernant les risques que courent certains internautes. Il a clairement fait comprendre qu'autant ceux qui produisent du contenu en ligne que ceux qui le partagent, le commentent ou l'aiment, pourraient être arrêtés, traduits devant les tribunaux, jugés et condamnés à des peines de prison.

« Les dérives observées ces derniers temps justifient une vigilance accrue. Nous observons une banalisation de contenus inappropriés, parfois à caractère sexuel, impliquant même des mineurs. Ces agissements heurtent les bonnes mœurs, menacent la sécurité de l'État et portent atteinte à la vie privée des citoyens », a déclaré Talaka Mawama. Le procureur de la République

a souligné que les faits tels que les injures publiques, les diffamations, les atteintes à l'honneur, les provocations à la haine ethnique, religieuse ou raciale, ainsi que la divulgation de secrets professionnels ou la perturbation de l'ordre public, sont purement et simplement réprimés par le droit pénal togolais. Mais sur quoi se base-t-il ? Talaka Mawama cite le nouveau Code pénal, le Code de l'enfant, la loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité, ainsi que la loi sur la protection des données à caractère personnel.

L'article 17 de la loi n° 2018-026 du 7 décembre 2018 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité modifiée par la loi n° 2022-009 du 24 juin 2022 stipule : « L'injure commise par le biais d'un système informatique envers une personne en raison de son appartenance à un groupe qui se caractérise par la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, ou la religion dans la mesure où cette appartenance sert

de prétexte à l'un ou l'autre de ces éléments, ou un groupe de personnes qui se distingue par une de ces caractéristiques, est punie de six (6) mois à deux (2) ans d'emprisonnement et d'une amende de cinq cent mille (500 000) à deux millions (2 000 000) de francs CFA ou de l'une de ces deux (2) peines ». Qu'en-t-il des menaces ? Que dit la loi sur le fait par exemple de lancer des appels



Talaka Mawama

à faire du mal à quelqu'un ? L'article 16 de la loi que l'on vient de citer stipule : « La menace effectuée par le biais d'un système informatique visant à commettre une infraction pénale envers une personne en raison de son appartenance à un groupe qui se caractérise par la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique,

ou la religion dans la mesure où cette appartenance sert de prétexte à l'un ou l'autre de ces éléments, ou un groupe de personnes qui se distingue par une de ces caractéristiques, est punie de six (6) mois à deux (2) ans d'emprisonnement et d'une amende de cent mille (100 000) à cinq cent mille (500 000) francs CFA ou de l'une de ces deux (2) peines. Lorsqu'il s'agit d'une menace de mort,

an(s) d'emprisonnement et de cent mille (100 000) à cinq cent mille (500 000) francs CFA d'amende ou de l'une de ces deux (2) peines ».

Et quand il s'agit d'actes liés au terrorisme, la loi ne laisse non plus aucune chance aux auteurs. L'article 21 de la même loi stipule : « Quiconque utilise ou tente d'utiliser les technologies de l'information et de la communication en vue de commettre un ou des actes de terrorisme, est puni de dix (10) à vingt (20) ans de réclusion criminelle et d'une amende de cinq millions (5 000 000) à dix millions (10 000 000) de francs CFA. Toute personne complice de la commission de l'infraction prévue au premier alinéa du présent article ou transmet des informations et données à un groupe terroriste est punie des mêmes peines ».

Ce ne sont là que quelques dispositions juridiques qui existent sur les infractions en ligne et les peines encourues. Il est très important pour chaque citoyen de les connaître et de les respecter. Il revient aux Togolais de faire preuve de lucidité pour éviter de tomber dans le piège des réseaux sociaux. « La loi ne fera aucun compromis », menace Talaka Mawama.

Edem Dadzie

Commune Golfe 4

Éric Dupuy veut-il faire croire que c'est la sérénité à l'ANC ?

Tant que le suspense va demeurer, les projecteurs resteront braqués sur la commune Golfe 4, dirigée pour le moment par Jean-Pierre Fabre, président de l'Alliance nationale pour le changement (ANC).

Éric Dupuy, l'un des plus proches et fidèles collaborateurs de Jean-Pierre Fabre essaie de faire



Eric Dupuy (image trouvée sur le site web <https://www.lacinqieme.tg> le 05 octobre 2025)

croire que la sérénité règne au sein du parti, alors que tout le monde sait que le parti Union pour la République (Unir) veut arracher ce poste, et est en bonne position pour le faire. Il faut le dire clairement : les résultats des dernières élections municipales n'arrangent pas

Jean-Pierre Fabre.

Ils ont donné six conseillers municipaux à Unir contre cinq pour l'ANC. Dans ces conditions, pourquoi l'ANC donne-t-elle l'impression qu'elle a le contrôle de la situation ? Il est vrai que certains partis politiques dits de l'opposition, et des indépendants disposent de conseillers municipaux dans cette commune, et pourraient faire basculer le vote d'un côté comme de l'autre au moment venu.

Mais qui a dit que ceux-ci soutiendront Jean-Pierre Fabre ? Cela est très peu probable. Les partis politiques et indépendants dont il s'agit sont : UFC (2 sièges), les FDR (2), Tovia (2), Batir (1), DMP (1), le PSR (1), les Humanistes (1), l'EPA (1) et l'ACP (1). Le seul camp dont l'on peut avoir la certitude qu'il soutiendra monsieur Fabre, ce sont les FDR, puisqu'ils sont actuellement en alliance. Toutefois, comme en politique tout est possible, les FDR peuvent ne pas

soutenir l'ANC.

Mais à supposer que ce soutien soit effectif, cela ne suffira pas. L'ANC pourrait aussi compter sur la DMP et le PSR, mais là encore, il faut attendre de voir les évolutions. Selon Éric Dupuy, la bataille ne se joue pas dans l'ombre d'hypothétiques tractations avec le pouvoir mais dans la capacité de chaque bloc à rallier les petites formations. Mais, et si le pouvoir avait le contrôle sur la plupart de ces formations politiques ?

Il ne faudrait pas oublier que l'UFC a réaffirmé sa volonté de continuer à rester au gouvernement, ce qui en fait un allié du pouvoir. Tovia qui est issu d'une scission avec l'ANC et dont le premier responsable est actuellement au gouvernement, ne va certainement pas rallier l'ANC... La situation est donc complexe, et les responsables de l'ANC devraient faire preuve d'humilité.

La rédaction

Qualité de l'éducation

Le Togo lancera une vaste enquête le 13 octobre prochain

Le Togo lancera le 13 octobre prochain, une vaste enquête nationale destinée à évaluer la qualité de l'éducation dans les écoles primaires.

Cette initiative, conduite par le Centre national d'évaluation des apprentissages (CNEA), ambitionne de recueillir des données fiables afin de

et exhaustive de la réalité éducative nationale.

« Cette enquête constitue un levier majeur pour l'amélioration de la qualité de l'éducation, en cohérence avec le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2030 et la Feuille de route gouvernementale », a



Des élèves du niveau primaire comptent les bâtonnets en classe (image trouvée sur le site web <https://pouvoirsafrique.com> le 05 octobre 2025)

mesurer les acquis scolaires des élèves et d'apprécier le fonctionnement global du système éducatif primaire. L'opération de collecte se déroulera en deux étapes : du 13 au 24 octobre 2025, puis du 3 au 7 novembre 2025. Elle concernera l'ensemble des établissements primaires du pays, garantissant ainsi une représentation fidèle

souligné la directrice du CNEA, Pyahalo Kebina.

En prélude à ce processus, une formation est actuellement organisée à l'intention des agents enquêteurs. Elle vise à les outiller sur les techniques modernes de collecte, afin d'assurer la fiabilité et la précision des données recueillies.

TM et afrepress.net

Côte d'Ivoire/Opposition**Deux cadres du PPA-CI incarcérés pour « appel à l'insurrection »**

Deux cadres du Parti des Peuples Africains - Côte d'Ivoire (PPA-CI), de l'ancien président Laurent Gbagbo, ont été incarcérés, ce mardi 30 septembre 2025, au Pôle pénitentiaire d'Abidjan, à la suite d'incidents survenus en août dans la commune populaire de Yopougon.

Blaize Lasm et Nestor Dahi, tous deux secrétaires généraux adjoints du parti, sont poursuivis pour « appels à l'insurrection, atteinte à la sûreté de l'État, trouble à l'ordre public et inobservation d'une décision du Conseil constitutionnel », a précisé leur avocate, Me Roselyne

Serikpa. L'information a été confirmée par Sébastien Dano Djédjé, président exécutif du PPA-CI, qui a dénoncé « une nouvelle atteinte aux libertés individuelles et au droit d'expression politique ».

Cette décision fait suite aux avertissements formulés mi-septembre par le porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly, rappelant que toute contestation des décisions du Conseil constitutionnel pourrait entraîner des poursuites judiciaires. Selon la loi fondamentale ivoirienne, la limitation à deux

mandats présidentiels s'applique, mais le Conseil constitutionnel considère que la nouvelle Constitution adoptée en 2016 a remis le compteur des mandats à zéro.

Lundi 29 septembre, plusieurs autres cadres du PPA-CI, dont Damana Pickass, un proche de Gbagbo, avaient été entendus par le procureur de la République. « Il nous a mis en garde : si un quelconque mouvement venait à troubler l'ordre public sur l'ensemble du territoire, il se verrait dans l'obligation

de nous interpellier et de nous placer en détention », a déclaré Pickass à la sortie de l'audience. Début août, onze membres du PPA-CI avaient déjà été arrêtés et sont poursuivis pour « acte terroriste » suite aux incidents à Yopougon.

Dans ce contexte préélectoral tendu, Laurent Gbagbo reçoit successivement les candidats écartés de la course à la présidentielle par le Conseil constitutionnel. Outre Gbagbo, le chef du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), Tidjane Thiam, a également vu sa candidature rejetée. Les

deux partis ont appelé à une marche ce samedi à Abidjan « pour la démocratie, la justice et la paix ».

Quatre candidats d'opposition restent qualifiés pour affronter le président sortant Alassane Ouattara : l'ex-ministre du Commerce Jean-Louis Billon, deux anciens compagnons de route de Laurent Gbagbo en rupture avec lui, son ex-épouse Simone Ehivet Gbagbo et l'ex-ministre Ahoua Don Mello, ainsi qu'Henriette Lagou, déjà candidate en 2015.

T.M.**Madagascar/Politique****Le président Rajoelina appelé à démissionner**

À Madagascar, le mouvement Gen Z, à l'origine des manifestations populaires depuis près d'une semaine, appelle désormais à une grève générale et intensifie ses revendications contre le président Andry Rajoelina. Le mot d'ordre, clair et sans ambiguïté, est désormais : « Rajoelina, dégage ! ».

Mercredi, plusieurs milliers de manifestants ont défilé à Antsirana, dans le nord du pays, scandant des slogans réclamant la dissolution du Sénat, de la Haute Cour constitutionnelle et de la commission électorale, ainsi qu'un procès contre l'homme d'affaires

Many Ravatomanga, principal soutien financier du président, selon un message relayé sur les réseaux sociaux par le mouvement.

Dans la capitale, le centre d'Antananarivo était bouclé par les forces de l'ordre à la mi-journée, mais la vie poursuivait son cours dans le reste de la ville, a constaté l'AFP. Les manifestations ont été réprimées depuis le début de la contestation, faisant au moins 22 morts et des centaines de blessés selon un bilan de l'ONU.

Le renvoi du gouvernement

annoncé lundi par Andry Rajoelina n'a pas suffi à calmer la colère des manifestants. « Nous demandons la démission du président », a déclaré à l'AFP-TV un porte-parole anonyme de la Gen Z, dissimulant son visage par précaution.

Andry Rajoelina, ancien maire d'Antananarivo, est arrivé au pouvoir pour la première fois en 2009 après un soulèvement populaire, avant de se faire élire en 2018 et réélire en 2023 lors d'un scrutin contesté. « Il est au pouvoir depuis seize ans, mais rien n'a changé,

les conditions de vie des Malgaches se dégradent et empirent de jour en jour. Notre avenir s'assombrit », dénonçait mardi un manifestant masqué.

Le mouvement, très actif sur les réseaux sociaux, a diffusé des images du drapeau pirate inspiré du manga One Piece, symbole de la Gen Z, qui a contribué à mobiliser les jeunes au-delà de la capitale. Mardi, des manifestations ont également été signalées à Toamasina, Toliara et d'autres grandes villes du pays.

Les conséquences économiques et sociales se font déjà sentir. Le mouvement appelle la fonction publique à se joindre à la grève générale. Le principal syndicat des inspecteurs du travail et la Société nationale de distribution d'eau et d'électricité (Jirama) ont annoncé leur participation. Les coupures d'eau et d'électricité, attribuées par les manifestants à une mauvaise gestion du pouvoir, ont été à l'origine de la contestation initiale du 25 septembre.

T.M.**RDC/Politique****L'ancien président Joseph Kabila condamné à la peine de mort pour liens présumés avec le M23**

L'ancien président congolais Joseph Kabila a été condamné, ce mardi 30 septembre 2025, à la peine de mort par la Haute Cour militaire de Kinshasa, reconnaissant sa culpabilité dans une série de crimes graves, dont la trahison et les atteintes à la paix et à la sécurité de l'humanité. Le jugement, rendu en son absence, marque un épisode historique dans la justice congolaise.

Le procès de M. Kabila s'était ouvert le 25 juillet dernier devant la Haute Cour militaire, avec un réquisitoire accablant de l'auditeur général Jean-René Likulia Bakulia. Dans son exposé, il avait listé des accusations allant du viol et de la torture à la déportation et à l'homicide, ainsi qu'une implication supposée dans le mouvement rebelle Alliance Fleuve Congo (AFC)/M23, soutenu par le Rwanda.

Jugé par contumace et sans

défense, Joseph Kabila a été déclaré coupable de tous les chefs d'accusation retenus contre lui. Si la peine de mort prononcée reste symbolique – la RDC ne l'applique pas



L'ancien président congolais Joseph Kabila

—, le verdict représente un précédent majeur pour un ancien président congolais. La Haute Cour a par ailleurs décidé de ne pas confisquer ses biens, estimant que

« cette peine n'existe pas ». Les parties civiles, représentant la République, les provinces du Nord et Sud-Kivu, l'Ituri ainsi que plusieurs ONG de victimes, avaient

demandé la prison à vie et réclamé une indemnisation record de 30 milliards de dollars, soit près du double du budget annuel de l'État congolais.

Contrairement à ce que certains auraient pu croire, ce procès ne portait pas sur la gestion passée du pays ou des violations des droits humains durant son mandat. Joseph Kabila était poursuivi pour son rôle présumé dans l'AFC/M23, accusé d'avoir « engagé sa responsabilité pénale » dans des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité dans les Kivu.

Le président Félix Tshisekedi n'a pas caché son opinion sur le rôle de son prédécesseur. Selon lui, Kabila était derrière l'AFC, une alliance dirigée par Corneille Nangaa, ancien président de la Commission électorale nationale sous Kabila. Les séjours prolongés de l'ancien président à Goma et Bukavu, territoires contrôlés par les rebelles, ainsi que ses déclarations jugées complaisantes envers

le M23, ont renforcé les accusations.

« Il ne mérite pas d'être jugé comme un Congolais pour trahison, mais comme un espion », avait plaidé Me Jean-Marie Kabengela, avocat de la partie civile, qui a reçu des honoraires exceptionnels pour ce dossier sensible. L'accusation d'être un agent rwandais a toutefois été rejetée par la Haute Cour.

En réponse, Joseph Kabila, dans une déclaration consultée par Jeune Afrique début septembre, avait dénoncé des « accusations mensongères et politiquement motivées », destinées selon lui à « écarter un leader majeur de la scène politique et faire taire l'opposition dans son ensemble ».

T.M.

Dettes africaine

À Johannesburg, le Togo présente les avancées de la Déclaration de Lomé

Du sommet de Lomé à la tribune de Johannesburg, le Togo trace une ligne de continuité : celle d'un continent qui veut reprendre la main sur sa dette et son développement. Ce 29 septembre à Johannesburg, le Togo a une fois de plus fait entendre sa voix lors de la rencontre du Comité technique spécialisé (CTS) sur les Finances, les Affaires monétaires, la Planification économique et l'Intégration.



Georges Barcola

Dans cette enceinte où se décident les grandes orientations économiques du continent, le ministre togolais de l'Economie, Georges Barcola, a présenté les fruits d'un travail collectif : "les résultats de la Conférence de l'Union africaine sur la dette, connue sous le nom de Déclaration de Lomé". Cette conférence, tenue en mai 2025 dans la capitale togolaise, a marqué une étape importante dans la recherche de solutions africaines à la question de l'endettement.

Le ministre a également partagé « l'expérience du Togo en matière d'adhésion au Compact with Africa (CwA) du G20 », une initiative visant à attirer les investissements et à stimuler la croissance inclusive. Le Togo avance, et il entraîne avec lui une dynamique d'intégration

régionale, estime Georges Barcola.

Le Comité ministériel a salué « le leadership du gouvernement togolais » et « l'organisation réussie de la réunion sur la dette à Lomé ». Reconnaissant l'urgence d'une action concertée, il a décidé de convoquer « une réunion virtuelle la semaine prochaine » afin d'harmoniser les positions africaines avant la rencontre du G20 en novembre, en Afrique du Sud.

Par cette présence remarquée à Johannesburg, le Togo s'affirme comme une voix crédible et proactive sur la scène économique africaine, plaçant la " Déclaration de Lomé" au cœur du plaidoyer continental pour une gestion plus juste et durable de la dette.

Edy Alley

Dettes publique

Plus de 7.629 milliards FCFA levés sur le marché régional au 1^{er} semestre 2025

Les chiffres s'envolent, les États empruntent et les investisseurs se frottent les mains. Au 1^{er} semestre 2025, le marché régional de la dette publique dans l'espace Uemoa a connu une effervescence inédite. Entre bons et obligations, la machine à emprunter semble tourner à plein régime, selon le Rapport sur la politique monétaire de la Bceao, de septembre 2025.

Sur les 6 premiers mois de l'année 2025, les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) ont levé un montant brut de 7.629,1 milliards de FCFA sur le marché régional de la dette publique. Une progression spectaculaire de 67,2 % par rapport à la même période en 2024. Comme le souligne le rapport, « les échanges de titres lors de ces émissions se sont élevés à 1.585,3 milliards FCFA, dégageant une mobilisation de cash de 6.043,8 milliards ».

Derrière ces chiffres, une réalité s'impose : la montée en puissance simultanée des bons du Trésor et des obligations. Les premiers représentent 47,3 % des ressources levées, soit 3.608,2 milliards, contre 2.454,6 milliards un an plus tôt. Les émissions à 12 mois dominant largement le compartiment, avec 2.803,6 milliards, soit près de 78 % des bons émis. Un signe que les États privilégient les maturités courtes pour répondre à des besoins pressants de trésorerie.

Sur le segment obligataire, la tendance est tout aussi

dynamique. Les émissions atteignent 4.020,9 milliards, en forte hausse par rapport aux 2.108,3 milliards de 2024. Là encore, les maturités de 3 ans raflent la mise, représentant 58,6 % du total, suivies des titres à 5 ans et 7 ans. Comme le précise le document, « le montant total

des États », mais aussi à « la forte exposition des banques au risque souverain » et aux incertitudes sécuritaires dans la région.

En revanche, une accalmie se dessine sur le marché des obligations, dont les rendements reculent



des obligations émises sur le marché par adjudication s'est élevé à 3.299,4 milliards, soit 82,1 % du total des obligations », précise le Rapport.

Mais cet appétit pour la dette a un coût. Les taux d'intérêt continuent de grimper, signe d'un marché sous tension. Les bons du Trésor affichent désormais un rendement moyen de 7,74 %, en hausse de 33 points de base. Ce durcissement est attribué à « l'accroissement des besoins

légèrement à 7,45 %. Une respiration bienvenue dans un contexte où la dette reste le principal levier de financement public.

Au fond, ce premier semestre 2025 traduit une double réalité : la confiance persistante des investisseurs dans la signature des États de l'Uemoa, mais aussi la fragilité d'un équilibre fondé sur une dépendance croissante à la dette.

E. A

Global Innovation Index 2025

Le Togo, 2^{ème} pays le plus performant à revenu modéré

Dans un monde où l'innovation dessine les lignes du progrès, le Togo avance à pas sûrs. Le Global Innovation Index 2025, publié par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), place le pays au 117^e rang mondial sur 133 économies évaluées. Ce classement est en réalité, une prouesse pour une nation à revenu intermédiaire inférieur.

Car derrière ce chiffre se cache une performance discrète : le Togo est désormais le 2^e pays le plus innovant parmi les pays à revenu modéré. Une distinction qui, selon les experts, consacre une dynamique nouvelle : celle d'un pays capable, selon les

mots du rapport, de « faire beaucoup avec peu ».

L'indice repose sur deux piliers : les inputs, c'est-à-dire les investissements en innovation, et les outputs, les résultats concrets. Et c'est là que le Togo surprend. Classé 123^e en input mais 107^e en output, il démontre qu'il sait transformer chaque franc investi en valeur réelle. Autrement dit, le pays « optimise la conversion de ses moyens en résultats tangibles ».

Une efficacité particulière sur le continent. Parmi ses atouts majeurs, le rapport souligne la sophistication des marchés (rang 97), un pilier solide



dans un environnement souvent jugé incertain. L'accès au crédit pour les startups et scaleups (rang 63) figure également parmi les meilleures performances régionales. Ce chiffre marque un signal fort pour une

jeunesse togolaise de plus en plus entreprenante.

Le pays tire aussi parti d'un environnement institutionnel en amélioration, avec des « institutions stables pour les affaires » et un cadre réglementaire mieux

adapté. Les technologies de l'information et la numérisation progressent, dopant la créativité locale. La présence d'actifs créatifs dans le secteur de la culture, du numérique et du design, témoigne, elle, d'un vivier d'idées qui ne demande qu'à s'épanouir.

En substance, le Togo n'est plus spectateur de l'économie mondiale de l'innovation. Il en devient acteur. Les politiques publiques tournées vers la transformation numérique, le financement des jeunes entreprises et l'innovation inclusive portent leurs fruits.

En se hissant parmi les économies les plus ingénieuses de sa catégorie, le pays envoie un signal fort : l'innovation n'est pas une affaire de richesse, mais de vision.

TM

Togo

Les micro-infrastructures révolutionnent la vie rurale

En l'absence des infrastructures socioéconomiques de base, la vie dans les milieux ruraux peut s'avérer difficile avec des conséquences sur l'économie nationale. Conscient de cette réalité, le gouvernement togolais mise sur la multiplication des micro-infrastructures. Des plateformes multifonctionnelles en passant par la réalisation des forages pour disposer les populations d'eau potable, les initiatives sont légion avec des répercussions positives.

Désignant de façon basique les systèmes et installations de petite échelle, décentralisés et axés sur des besoins locaux spécifiques, les micro-infrastructures sont d'une importance dans le développement des milieux ruraux.

Conçues pour être rapides, moins coûteuses, plus flexibles et répondre directement aux nécessités du terrain, les micro-infrastructures ne cessent de se multiplier dans les milieux ruraux togolais. Grâce à une vision claire du gouvernement

reliant un village à un autre. Elles deviennent les artères d'une nouvelle dynamique socioéconomique. Sous l'impulsion du ministère du Développement à la base, des infrastructures voient le jour, les pistes rurales se transforment, les services deviennent fréquents, la vie quotidienne des communautés se métamorphose.

Plateformes multifonctionnelles

Le ministère du Développement à la base, de l'Inclusion financière, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes ne ménage aucun effort pour relever le niveau de vie des familles. En ce qui concerne la réhabilitation des plateformes multifonctionnelles, le nombre évoqué par ce département gouvernemental est de 360 unités.

Ces plateformes dans un village peuvent offrir



Travaux d'aménagement de piste rurale au Togo

commerce, l'artisanat ; le renforcement de la résilience environnementale et économique, tels que les sécheresses, les inondations ou les crises économiques

200 kilomètres de pistes rurales ont été aménagés entre 2021 et 2023. Les données révèlent une progression constante. À la fin de 2022, 680 km étaient achevés, avec un entretien mécanisé réalisé sur 1 720 km et la réhabilitation en cours sur 712 km.

En 2024, plus de 632,5 km supplémentaires de pistes ont été aménagées ou réhabilitées. Selon les projections, l'objectif est de porter le linéaire total de pistes rurales aménagées à 4 550 kilomètres d'ici fin 2025.

Ces chiffres valorisent la volonté politique forte et l'engagement budgétaire significatif. Le ministère en charge des Infrastructures et des Travaux publics a vu son budget passer de 37 milliards de Francs CFA en 2023 à 53 milliards de Francs CFA en 2024, avant qu'il s'établisse à environ 32 milliards de francs en 2025 pour poursuivre les chantiers.

D'août 2024 à août 2025, le ministère cité indique que 2 600 comités de base ont bénéficié d'un renforcement de capacités assuré par son

bras opérationnel sur le terrain : l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb).

Dans les communautés à forte vocation agricole, les pistes rurales sont beaucoup utilisées dans la production, la transformation, l'écoulement des produits vers les marchés pour leur commercialisation. Pour faciliter le circuit, plus de 6 000 kilomètres de pistes rurales ont été aménagées en milieu rural pour désenclaver les zones.

L'aménagement des pistes rurales constitue l'un des chantiers phares du ministère. Ces pistes, souvent impraticables en saison des pluies, rendaient autrefois les déplacements difficiles et isolaient les villages. Grâce à leur réhabilitation et à leur entretien, les agriculteurs écoulent plus facilement leurs récoltes. Cette amélioration logistique a un effet direct sur leurs revenus, qui subissent moins de pertes post-récolte et peuvent négocier de meilleurs prix.

En matière de micro-infrastructures, 89 en ont été construites en 2024, à raison de 13



Travaux de réalisation d'une micro-infrastructure d'eau et d'assainissement

de promouvoir un développement inclusif où personne ne sera laissé pour compte, les projets et initiatives fuseront.

Dans les campagnes togolaises, les routes ne sont plus seulement des chemins de poussière

de nombreux avantages, notamment l'accès à des services essentiels tels que l'eau potable, l'électricité, les soins de santé ; le développement économique à travers un soutien aux activités économiques locales incluant l'agriculture, le

; l'amélioration de l'éducation et de la formation; le renforcement de la cohésion sociale...

Pistes rurales

Sur le terrain, les résultats en disent long sur les avancées enregistrées par le pays. Plus de 2

micro-infrastructures dans le secteur de l'électricité pour lutter contre l'obscurité, 59 dans l'éducation et 75 dans le domaine de l'eau potable. Au niveau de l'électricité, les micro-infrastructures comprennent des projets d'électrification rurale par mini-réseaux solaires et l'extension des réseaux de distribution moyenne et basse tension dans les localités ciblées.

Pour impacter davantage, des initiatives spécifiques comme les projets de l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER) sont mises à contribution. À travers ce projet, 172 localités rurales bénéficieront de postes de transformation et d'éclairage public.

Des micro-infrastructures d'éducation

À ce niveau, les réalisations comprennent entre autres la construction et la réhabilitation de salles de classe, de blocs administratifs, de blocs de latrines, ainsi que l'installation de tables-bancs pour améliorer les conditions d'apprentissage dans les écoles.

D'autres projets visent aussi à améliorer le cadre de travail des enseignants, avec la construction de blocs administratifs et la fourniture de matériel pédagogique. Des initiatives locales, portées par des associations et partenaires au développement, contribuent également à la multiplication de ces micro-infrastructures.

Qu'en est-il de l'eau potable ?

Là, des réalisations concernent les forages autonomes avec pompes solaires, des mini-adductions d'eau potable équipées de systèmes de distribution locale, la réhabilitation de forages existants et l'installation de postes d'eau autonomes, ainsi que la création de points d'eau non motorisés (puits, pompes à motricité humaine) et de sources aménagées.

Outre les milieux ruraux, ces solutions sont également déployées dans les quartiers de Lomé, pour servir les populations.

Dans cette logique, celle de disposer les populations à la base de l'eau potable, le gouvernement togolais, avec l'appui de la Chine, entend construire d'ici 2026, 300 forages dans les régions des Plateaux. À travers ce projet, il sera question d'assurer l'accès à l'eau potable à près de 200 000 personnes dans 285 villages.

L'objectif étant d'améliorer la santé publique et de soutenir le développement agricole, le projet vise donc à réduire la prévalence des maladies d'origine hydrique, à améliorer les conditions agricoles et à contribuer à la stabilité sociale et au développement économique des communautés.

Domaine sanitaire

À ce niveau, les initiatives sont légion. La stratégie inclut la construction de blocs sanitaires modernes, l'installation d'incinérateurs type MontFort pour les déchets, l'édification de logements pour les agents de santé, l'aménagement de paillotes pour les espaces

d'attente, ainsi que l'installation de clôtures sécurisant des centres de soins dans les milieux ruraux.



Image illustrant une plateforme multifonctionnelle

La plupart de ces micro-infrastructures sont aujourd'hui réalisées dans le cadre de projets comme le SSEQCU pour améliorer l'accès et la qualité des services de santé primaires et de proximité, notamment à travers le renforcement des centres de santé existants.

Ainsi, des blocs sanitaires sont modernisés dans les milieux ruraux pour améliorer l'hygiène et le confort des patients et des personnels. Des logements sont construits pour le personnel, notamment les responsables de formation sanitaire et des sages-femmes, afin d'assurer leur présence et réactivité.

Aussi, des espaces d'attente et d'échanges sont de plus en plus aménagés pour les patients et leurs familles.

Des vies améliorées

Dans la réalisation de

ces infrastructures essentielles pour le développement à la base, l'approche du gouvernement va plus

loin en vue d'assurer le plein épanouissement des populations rurales. L'approche se repose sur une mesure participative, où les communautés sont associées à toutes les étapes, de l'identification des besoins à la gestion des ouvrages. Cette méthode favorise l'autonomisation des populations et renforce la cohésion sociale. L'ambition est claire, c'est de faire en sorte qu'aucune communauté ne reste en marge du progrès et que chaque citoyen, où qu'il soit, puisse bénéficier des services de base.

Par ailleurs, à travers la multiplication des micro-infrastructures, le gouvernement entend agir de façon efficace sur l'exode rural en maintenant dans les campagnes les bras valides que sont les jeunes.

Des défis à relever

Comme la plupart en

Afrique, le milieu rural du Togo reste confronté à nombre de défis. Ces derniers sont relatifs à la pauvreté, aux problèmes

d'accès à la terre et aux ressources, à l'insuffisance d'infrastructures et de services de base, aux effets dévastateurs du changement climatique tels que les inondations et les sécheresses, et à un manque d'accès au financement et aux technologies pour l'agriculture, source principale de revenus.

Des difficultés qui emmènent généralement les jeunes à quitter les milieux ruraux pour les milieux urbains. Une situation désagréable, à laquelle le gouvernement tente de remédier en mettant un accent particulier sur l'amélioration des conditions de vie des populations via des micro-infrastructures adaptées aux besoins de chaque communauté.

Caleb Akponou

En un clic, payez votre TVM par

sur l'application **OTR TVM**

Disponible sur Google Play

FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg



AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR AUTORITE DE JUSTICE

N° 015/2025/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) informe le public qu'en exécution de l'ordonnance N° 2743/2025 du 22 septembre 2025, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de trois mille quatre cent vingt-neuf (3429) petites balles de friperie.

La vente aura lieu le lundi 06 octobre 2025 à partir de 09 heures 30 minutes et jours suivants à la Direction des Opérations Douanières de Lomé-Port.

Conditions de participation à la vente

1. La vente est faite aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, paiement au comptant et sur place majoré de 12% avec enlèvement immédiat ;
2. La participation à la vente est subordonnée au paiement d'une somme de cinq mille (5.000) francs CFA non remboursable contre une quittance sécurisée au titre d'enregistrement des adjudicataires, à la section du contentieux de la Direction des Opérations Douanières de Lomé-Port ;
3. Aucune réclamation ne sera prise en compte après adjudication ;
4. Les adjudicataires qui n'auront pas acquitté le montant des effets qui leur sont adjugés avant 17 heures 30 minutes du jour de leur achat, verront leur adjudication annulée.

La participation du public à cette vente implique l'acceptation des conditions ci-dessus énumérées.

Pour tout renseignement, bien vouloir s'adresser au cabinet d'Etude de Me DJAGNIKPO Yéwa, Commissaire-Preneur, sis à Tokoin Forever – Lomé, Tél : 70 16 66 70.

Fait à Lomé le 26 septembre 2025

Philippe Kokou B. TCHODJE

Le Commissaire Général p.i

ARRET CIVIL N°998/24
Du 28 novembre 2024

EXPEDITION

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

AFFAIRE : RG : 1427/16

« AU NOM DU PEUPLE TOGOLAIS »
COUR D'APPEL DE LOMÉ

La collectivité GAKPA,
représentée par Kodjo GAKPA

CHAMBRE CIVILE
AUDIENCE PUBLIQUE DE PLAIDOIRIE DU JEUDI
VINGT - HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT
QUATRE
(28/11/2024)

(Me MOUKE, DOSSEH
& SALOGNON)

C/

Dame Latifatou SALOU

(Me Valerie AKAKPO)

La Cour d'appel de Lomé, statuant en matière civile en son audience publique de plaidoirie du jeudi vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, tenue au Palais de Justice de ladite ville, à laquelle siégeaient :

Sieur Raymond K. AVLEGOU

Monsieur *Komi Séna ETSE*, Conseiller à la Cour d'appel de Lomé, **PRESIDENT** ;

(Sans Conseil)

Messieurs *Balombou BAKAI* et *O. Yao Kouma ABOTCHI*, tous deux Conseillers à ladite Cour, **MEMBRES** ;

PRESENTS: M.M

ETSE : **Président**

ABOTCHI

: **Membres**

BAKAI

POYODI : M. P.

SONGRE : Greffier

En présence de Monsieur *Essolisam POYODI*, Procureur Général près ladite Cour ;

Avec l'assistance de Maître *Yendoupin SONGRE*, Greffier ;

A rendu l'arrêt dont la teneur suit dans la cause pendante entre :

OBJET DU LITIGE

Confirmation du droit de propriété

La collectivité GAKPA, représentée par Kodjo GAKPA, demeurant et domicilié à Lomé assistée de maître MOUKE, substitué par maître DOSSEH et Me ALONGNON François;

Appelante d'une part :

Et

Dame Latifatou SALOU, demeurant et domiciliée à Lomé, assistée de maître Valérie AKAKPO, Avocate inscrite au Barreau du Togo, son conseil ;

Sieur Raymond K. AVLEGOU, demeurant et domicilié à Lomé, comparissant à audience en personne ;

Intimée d'autre part :

Sans que les présentes qualités puissent nuire ou préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit ;



POINT DE FAIT : Suivant acte d'appel daté du 14 juillet 2016, la collectivité GAKPA, représentée par Kodjo GAKPA, a interjeté appel du jugement N° 1198/2016 rendu le 06 mai 2016 par le Tribunal de Première Instance de Lomé, pour les torts et griefs que lui cause ledit jugement, dans l'instance qui l'a opposé à Madame Latifatou SALOU et Sieur Raymond K. AVLEGOU, dont le dispositif est ainsi libellé : « Statuant publiquement, par jugement contradictoire en matière immobilière et en premier ressort ; En la forme, Reçoit Monsieur AVLEGOU Raymond et Madame SALOU Latifatou en leur action principale et intervention volontaire respective ; Rejette la fin de non-recevoir soulevée par l'intervenante volontaire ; Au fond, rétracte partiellement le jugement n°0633/2011 rendu le 04 avril 2011 par le Tribunal de céans ; En conséquence, confirme le droit de propriété des héritiers de feu AVLEGOU Ahiankpor Amegatse, représentés par Monsieur AVLEGOU Raymond, sur l'immeuble sis à Lomé, quartier Afiao Totsivi, d'une contenance superficielle de 17 ares 44 centiares, constituant les lots n°1360, 1361 et 1370 ; Dit bonne et parfaite la vente intervenue entre les héritiers susnommés et madame SALOU Latifatou ; Confirme le droit de propriété de celle-ci sur la parcelle de terrain formant les lots n°1361 a et 1362b du DUDE n°410, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance superficielle de 06a 00Ca limité au Nord par le lot n°1362 A, au Sud par les lots n°1361B et 1360 à l'Est par une rue dénommés de 16 m et à l'Ouest par le lot n°137 ; Déboute la Collectivité GAKPA de toutes ses demandes fins et conclusions ; Ordonne l'exécution provisoire de la personne décision, nonobstant toutes voies de recours et sans constitution de garantie ; Met les dépens à la charge de la collectivité GAKPA » ;

Sur cet appel, la cause fut inscrite au rôle général sous le numéro 1427/16 et appelée à l'audience de la mise en état du 19 août 2016 ; le dossier a par la suite été renvoyé plusieurs fois pour divers motifs. Il a par ailleurs été tombé de date et fut reconstitué, reprogrammé et renvoyé à l'audience du 11 février 2022 avant d'être clôturé à l'audience du 08 avril 2022 pour être appelé à l'audience de plaidoirie ;

Le Ministère Public, qui a eu la parole pour ses réquisitions, a déclaré s'en rapporter à Justice ;

Les débats ont été publics ;

POINT DE DROIT : La cause en cet état présentait à juger les différentes questions de droit résultant des déclarations des intimés et des pièces du dossier ; quid des dépens ?

Sur quoi, l'affaire est mise délibéré pour être arrêt être rendu le 25 juillet 2025, lequel est prorogé au 28 novembre 2025.

A cette date, la Cour, après en avoir délibéré conformément à la loi, a rendu l'arrêt dont la teneur suit :

LA COUR.

Oui les conseils des parties leurs conclusions respectives ;
Le ministère public entendu ;
Vu le jugement n° 1198/16 du 06 Mai 2016 rendu par le tribunal de première instance de Lomé ;
Vu l'appel interjeté ensemble avec les pièces du dossier de la procédure ;
Oui le conseiller ETSE en son rapport ;
Et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

Attendu que par acte d'appel daté du 14 juillet 2016, la collectivité GAKPA, représentée par Kodjo GAKPA, a interjeté appel du jugement N° 1198/2016 rendu le 06 mai 2016 par le Tribunal de Première Instance de Lomé, pour les torts et griefs que lui cause ledit jugement, dans l'instance qui l'a opposé à Madame Latifatou SALOU et Raymond k. AVLEGOU ;

EN LA FORME

Attendu que l'appel est interjeté dans les forme et délai de la loi ; il y a lieu de le recevoir ;

AU FOND

Attendu que le jugement dont appel, a au fond :

- rétracté partiellement le jugement N° 0633/2011 rendu le 04 avril 2011 par le Tribunal de céans ;

En conséquence à :

- Confirmer le droit de propriété des héritiers de feu AVLEGOU Ahiankpor Amegatsé, représentés par Monsieur AVLEGOU Raymond, sur l'immeuble sis à Lomé, quartier Afiao Totsivi, d'une contenance superficielle de 17 ares 44 ca constituant les lots N° 1360, 1361 et 1370 ;

- Dit bonne et parfaite, la vente intervenue entre les héritiers susnommés et Madame SALOU Latifatou ;

- Confirme le droit de propriété de celle-ci sur la parcelle de terrain formant les lots N° 1361A et 1362 B du DUDE N° 410... d'une superficie de 06 ares ;

- Déboute la collectivité GAKPA de toutes ses demandes fins et conclusions...

Attendu que depuis le 19 août 2016, date à laquelle le dossier a été évoqué et renvoyé au 11 février 2020 jusqu'au 10 décembre 2021, date des conclusions de carence, l'appelant n'a jamais produit sa requête d'appel qui devrait contenir les moyens de son appel et ne justifie non plus sa défaillance à produire ladite requête d'appel ; qu'ainsi la demande de l'intimé consistant à solliciter que l'appel soit déclaré caduc et l'instance périmée et qu'il soit dit que le jugement entrepris emporte ses pleins et entiers effets, est bien fondé au sens de l'article 148 alinéa 2 du code de procédure civile ; qu'il échet d'y faire droit et de condamner l'appelant aux dépens en ce qu'il a succombé au procès ;

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoirement, en matière civile immobilière et en appel ;

EN LA FORME

Reçoit l'appel ;

AU FOND

Constate la carence de l'appelante ;

Vu l'article 148 alinéa 2 du code de procédure civile ;

Dit l'appel caduc et l'instance périmée ;

Dit que le jugement N° 1198/16 rendu le 06 mai 2016 par le Tribunal de Première Instance de Lomé, emporte ses pleins et entiers effets ;

Condamne l'appelante aux dépens.

Ainsi fait, jugé et prononcé, publiquement par la Chambre civile de la Cour d'appel de Lomé, les jours, mois et an que dessus ;

Et ont signé le Président et le Greffier. /-

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME
LOME, Le 09/09/2025
LE GREFFIER EN CHEF,

AMETOENYENOU Apédo

Éliminatoires Coupe du monde 2026**Le Togo affronte ce mois la RDC et le Soudan du Sud**

Les Éperviers du Togo seront en double confrontation ce mois d'octobre pour les deux dernières journées des éliminatoires de la Coupe du monde 2026. Pour ces deux matchs qu'ils disputeront respectivement contre la République démocratique du Congo (RDC) et le Soudan du Sud, le sélectionneur national a convoqué 25 joueurs.

Classés quatrièmes du groupe B, avec sept (7) points, les Éperviers du Togo se retrouvent à nouveau pour les 9^e et 10^e journées des éliminatoires de la Coupe du monde 2026.

Le vendredi 10 octobre 2025, les poulains de Nibombé Daré recevront à domicile les Léopards de la RDC, classés 2^e du groupe. En déplacement, ils seront face le mardi 13 octobre 2026 aux Bright Star du Soudan du Sud, classés dernières du groupe B avec quatre (4) points.

Quid du classement dans le groupe B ?

Dans ce groupe où le premier sera directement qualifié pour la Coupe du monde 2026, qui se jouera aux États-Unis, la première place est détenue pour l'instant par le Sénégal

qui totalise 18 points. Il est suivi de la RDC avec 16 points. Le Soudan est classé 3^e avec 12 points, le Togo 4^e avec 7 points, la Mauritanie 5^e avec 6 points et le Soudan du Sud 6^e avec 4 points.

Suivant ce classement, les trois derniers du groupe, à savoir le Togo, la Mauritanie et le Soudan du Sud, joueront plus pour l'honneur, car n'ayant plus de chance de se qualifier. Mais pour ce qui concerne le Togo, les poulains de Nibombé Daré qui n'ont rien à perdre entendent donner le meilleur d'eux pour faire plaisir au public sportif. Une nécessité, puisque les Éperviers, après des défaites successives, ont quand même réussi à la 9^e journée des éliminatoires à battre la Mauritanie au stade de Kégué, sur un score de deux (2) buts contre un (1).

« Nous devons jouer pour créer et préparer notre avenir. Nous devons jouer tous les matchs à fond pour les gagner. Il n'y a pas d'autres formules. Il n'y a pas d'autres questions à se poser. Nous voulons jouer pour gagner », a

mentionné Nibombé Daré, le sélectionneur des Éperviers.

Pour relever ce nouveau défi, celui de gagner les confrontations contre la RDC et le Soudan du Sud, le sélectionneur

Laziz Sambaou (ISCA, Côte d'Ivoire)

Défenseurs : Mawouna Amevor (Volendam, Pays-Bas), Kennedy Boateng (Dinamo Bucarest, Roumanie), Kevin Boma (Estoril, Portugal),

Karim (Lorient, France), Alaixys Romao (Six-Fours-Le Brus, France), Guillaume Yenooussi (Bourges, France)

Attaquants : Yaw Annor (National Bank of Egypt, Égypte), Kevin Denkey (FC



Des Eperviers du Togo, chantant l'hymne

Nibombé Daré a convoqué 25 joueurs. Parmi ces derniers, des habitués de la sélection nationale et de nouvelles têtes pour renforcer l'équipe.

Liste complète des joueurs
Gardiens : Steven Mensah (VfB Oldenburg, Allemagne), Tondoro Cissé (Gbohloesu, Togo), Abd-

Abdoul-Sabourh Bode (Stade malien, Mali), Djene Dakonam (Getafe, Espagne), Amoudane Ouro-Ayeva (ASCK, Togo), Emmanuel Hackman (Turan, Azerbaïdjan), Sadick Fofana (Crazer, Autriche)

Milieux : Evra Agbagnou (Chlef, Algérie), Dermane

Cincinnati, USA), Thibault Klidjé (Hibernian, Écosse), Kodjo Laba (Al Ain, ÉAU), Ismail Ouro-Agoro (El Gaish, Égypte), Étienne Amenyido (Munster, Allemagne), David Henen (Da Nang, Vietnam), Isaac Mongo (AC Barracuda).

Caleb Akponou

Coupe d'Afrique des Nations de Maracana**Le Togo passe aux quarts de finale**

Le Togo prend part depuis le 1^{er} octobre 2025 en Guinée-Bissau à la 11^e édition de la Coupe d'Afrique des nations de Maracana (Mara'Can). Samedi 4 octobre 2025, les Maracaniers togolais ont réussi à se qualifier pour les quarts de finale.

Placé dans le groupe A avec la Guinée-Bissau, le Cameroun, le Sénégal et le Mali, le Togo a réussi à se qualifier pour les quarts de finale, après avoir disputé ces deux derniers matchs de poule le samedi.

Présent à la compétition avec une équipe totalement rajeunie, le Togo a réussi, lors de sa première sortie de match de poule, à s'imposer au Cameroun aux tirs aux buts deux (2) contre zéro (0) après un match nul de deux (2) buts partout.

Cette victoire, obtenue suite à une rude confrontation, a galvanisé les Maracaniers togolais pour la suite de la confrontation.

« La bataille a été rude. Mais l'essentiel, c'était de bien commencer avec une

victoire et c'est ce qui a été fait », a mentionné le sélectionneur togolais, Boukary Amadou, après le premier match.

À leur deuxième sortie

zéro (0), signe de leur belle forme.

Pour passer l'étape du groupe et se qualifier pour les quarts de finale, les poulains de Boukary

contre 2.

Malgré cette défaite, les Togolais, qui ont déjà trois victoires à l'actif, notamment contre le Cameroun, la Guinée-

Mali, Togo, Cameroun et Sénégal

Groupe B : Côte d'Ivoire, Bénin, Guinée, Burkina Faso et Niger.

Disputé à six (6) contre six (6) sans gardien, le Maracana est un sport qui tire son origine du stade emblématique du Brésil appelé « Maracana ». Devenu un sport populaire, le Maracana ne cesse de mobiliser de plus en plus de jeunes africains et surtout de la sous-région ouest-africaine.

Si les palmarès du Togo se résumaient à une victoire à la première édition de la Coupe d'Afrique des nations du Maracana en 2012 et à une troisième place à la Coupe du monde de Maracana 2024, le pays est sans nul doute en train d'écrire une page de son histoire dans ce sport. Surtout que le pays capitalise déjà trois (3) victoires en quatre (4) sorties.

Caleb Akponou



Une séance d'entraînement de l'équipe nationale de Maracana

face à la Guinée-Bissau, les Maracaniers togolais ont sorti le grand jeu. Ils ont épinglé l'équipe hôte sur un score de cinq (5) buts à

Amadou ont disputé samedi deux (2) matchs. L'un est remporté face au Sénégal 1 but à 0 et l'autre perdu face au Mali 0 but

Bissau et le Sénégal, ont réussi à se qualifier pour les quarts de finale.

Constitution des groupes
Groupe A : Guinée-Bissau,

Assainissement du Grand Lomé

Le Centre d'enfouissement technique d'Aképé s'agrandit

Opérationnel depuis 2018, le Centre d'enfouissement technique d'Aképé (CET) dont le District autonome du Grand Lomé est le maître d'ouvrage, dispose désormais d'un nouveau casier d'enfouissement de déchets. L'annonce a été faite en début de semaine par Eiffage, l'entreprise en charge de la construction de l'infrastructure.

« Après une première phase de construction, l'exploitation de la première phase a commencé en 2018, le projet est actuellement en phase d'extension (construction du casier 2) et de continuation d'exploitation (casier 1 tranche ferme) », écrit l'entreprise française dans un communiqué.

Conçue conformément aux standards internationaux,



le CET d'Aképé est doté d'une capacité annuelle d'accueil avoisinant 300 000 tonnes. Le site

enregistre une activité soutenue, avec en moyenne 70 camions qui y déversent quotidiennement leurs

chargements. Le premier casier, aménagé en 2017, a fait l'objet d'un rehaussement qui a permis

d'accroître sa capacité et de prolonger son exploitation jusqu'à cette année 2025. Le nouveau casier qui a été aménagé va garantir la continuité et la fiabilité du dispositif de traitement pour encore de nombreuses années.

Le Grand Lomé produit environ 1300 tonnes de déchets chaque jour, soit près de 460 000 mille tonnes par an. Cette croissance reflète à la fois la vitalité démographique de la capitale, forte de ses 2,2 millions d'habitants et l'essor des activités urbaines.

Affo-Djèlè Alarba

Assurance maladie universelle

Inam et CNSS suspendent leur partenariat avec un CMS pour fraudes

Pour les 12 prochains mois, le Centre médico-social (CMS) Ma Santé n'a plus le droit de faire des prestations pour les détenteurs de cartes d'assurance Inam ET CNSS.

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et l'Institut national d'assurance maladie (Inam) ont annoncé, le 30 septembre 2025, la suspension de leur partenariat avec cette formation sanitaire située à Agoè-Nyivé 2, pour une durée de douze mois.

La décision fait suite à un rapport de contrôle effectué le 10 septembre dernier et au procès-verbal d'audition de son

responsable, monsieur Blikine Daouda, daté du 19 août 2025. Ces documents mettent en lumière des cas avérés de fraude à l'Assurance maladie universelle (AMU).

« En raison de la commission d'actes de fraude à l'assurance maladie universelle, dûment établis, l'accord de partenariat liant le CMS Ma Santé à la CNSS et à l'Inam est suspendu pour une durée de douze (12) mois », précise la note conjointe



des deux institutions.

En plus de cette sanction, le CMS et son responsable devront rembourser les sommes indûment perçues

au détriment des deux organismes gestionnaires de l'AMU.

L'accord de partenariat entre le CMS Ma Santé et

l'Inam remontait au 5 août 2017. La suspension prend effet dès la notification de la décision aux responsables du centre.

La rédaction



PIA
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'AFRIQUE
— TOGO —

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise

FRENCH
CERT
ISO CERTIFIED



www.pia-togo.com



-20%

**sur le dédouanement
des véhicules d'occasion
jusqu'au 15 novembre 2025**



Mesure de dépréciation de 20%
sur les valeurs des véhicules
de plus de cinq (05) ans d'âge

POUR PLUS D'INFORMATIONS

 **8201**



Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg